

**2018 DFPE 83** Subventions (243 756 euros) et avenants n°1 et n°2 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association "La Planète des Enfants" relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance sis 6, impasse Villa Moderne (14<sup>ème</sup>).

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 20 au 22 novembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association "La Planète des Enfants" relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance sis 8, passage des Taillandiers (11<sup>ème</sup>), suite à la fusion-absorption de l'association "Les Fraises des Bois" par l'association "La Planète des Enfants" au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La capacité d'accueil totale de ces établissements est de 45 places.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans viendront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer des avenants n°2 à ces conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2018;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude des budgets présentés pour 2018 et annexés aux avenants n°2, il est proposé de fixer une subvention globale de 243 756 euros.

Cette subvention globale comprend :

- la subvention du multi-accueil La Villa des Enfants sis 6, impasse Villa Moderne (14<sup>ème</sup>) de 78 007 euros.
- la subvention du multi-accueil Les Fraises des Bois sis 8, passage des Taillandiers (11<sup>ème</sup>) de 165 749 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants les avenants n°1 et n°2 aux conventions, ci-joints, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 243 756 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.